

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

N° CAS: 109-87-5

N° CE: 203-714-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société: | AnalytiChem GmbH | |
| Rue: | Stempelstraße 6 | |
| Lieu: | D-47167 Duisburg | |
| Téléphone: | 0203/5194-0 | Téléfax: 0203/5194-290 |
| E-mail: | info@analytichem.de | |
| Interlocuteur: | Abteilung Produktsicherheit | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| E-mail: | produktsicherheit@analytichem.de | |
| Internet: | www.analytichem.de | |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Acute Tox. 4; H302

Acute Tox. 4; H332

STOT SE 1; H370

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 2 de 14

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formule: CH₂(OCH₃)₂
Poids moléculaire: 76,09 g/mol

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|---------|---|--------------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 67-56-1 | méthanol | | | 10 - < 15 % |
| | 200-659-6 | 603-001-00-X | 01-2119433307-44 | |
| | Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|---------|---|-----------|-------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 67-56-1 | 200-659-6 | méthanol | 10 - < 15 % |
| | par inhalation: CL50 = 128,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6000 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10 | | |

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 3 de 14

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Toux

Dyspnée

État semi-conscient

Le produit a des effets narcotisants.

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Maux de tête

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction

Mousse.

Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone

Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 4 de 14

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.
Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 5 de 14

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
température de stockage < 20°C
Protéger contre: Air

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage en laboratoire
Produit chimique de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|-------------|------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 67-56-1 | Méthanol | 200 | 260 | | VME (8 h) | |
| | | 1000 | 1300 | | VLE (15 min) | |
| 109-87-5 | Méthylal | 1000 | 3100 | | VME (8 h) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|---------|-----------------------------|------------|---------------|--------|-----------------------|
| 67-56-1 | Méthanol; Alcool méthylique | Méthanol | 15 mg/l | Urine | en fin de poste |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------|---------------------------------|-------------------|------------|-------------------------|
| 109-87-5 | diméthoxyméthane | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 126,6 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 17,9 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 31,5 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 18,1 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 18,1 mg/kg p.c./jour |
| 67-56-1 | méthanol | | | |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 50 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 260 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 260 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 260 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 260 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 40 mg/kg p.c./jour |
| | Salarié DNEL, aigu | dermique | systémique | 40 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 50 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | local | 50 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | local | 50 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 8 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, aigu | dermique | systémique | 8 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 8 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, aigu | par voie orale | systémique | 8 mg/kg p.c./jour |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|----------|---|--------------|
| | Milieu environnemental | |
| 109-87-5 | diméthoxyméthane | |
| | Eau douce | 14,577 mg/l |
| | Eau de mer | 1,477 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 13,135 mg/kg |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 10000 mg/l |
| | Sol | 4,654 mg/kg |
| 67-56-1 | méthanol | |
| | Eau douce | 20,8 mg/l |
| | Eau douce (rejets discontinus) | 1540 mg/l |
| | Eau de mer | 2,08 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 77 mg/kg |
| | Sédiment marin | 7,7 mg/kg |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 100 mg/l |
| | Sol | 100 mg/kg |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 7 de 14

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 898 Butoject®

Matériel recommandé: Caoutchouc butyle 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 30 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|------------------|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 8 de 14

| | |
|---|--------------------------|
| Point de fusion/point de congélation: | -105 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 43 °C |
| Inflammabilité: | non applicable |
| Limite inférieure d'explosivité: | 1,6 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | 17,6 vol. % |
| Point d'éclair: | -18 °C |
| Température d'auto-inflammation: | 235 °C |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | 285 g/L |
| Solubilité dans d'autres solvants non déterminé | |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | 440 hPa |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 0,86 g/cm ³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

ISO 1183 (A)

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

0,33 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 9 de 14

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Formation de: Peroxydes

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Air

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant
Chlorures d'acide, inorganique
alcalies (bases)
Acides

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Air
Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Matières plastiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
irritations des muqueuses

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|---------|----------------------------------|---------------|----------|--------|--|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 67-56-1 | méthanol | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 6000 | Singe | Amer J Ophthalmol 40: 76-83 (cited in DG) Determination of the acute toxicity of t |
| | cutanée | ATE mg/kg | 300 | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 mg/l | 128,2 | Rat | Study report (1980) Study performed according to internal co |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 0,5 mg/l | | |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 10 de 14

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (méthanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Irritant

Toux

Dyspnée

État semi-conscient

Le produit a des effets narcotisants.

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Maux de tête

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Information supplémentaire

Lésions du foie et des reins

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 11 de 14

| N° CAS | Substance | | | | | |
|---------|-----------------------------------|---------------------|-----------|--------|---------------------------------|--|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 67-56-1 | méthanol | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 15400 | 96 h | Lepomis macrochirus | Bulletin of Environmental Contamination other: EPA-660/3-75-00 9, 1975 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 22000 mg/l | ca. | 96 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Ecotoxicology and Environmental Safety 7 OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | > 10000 | 48 h | Daphnia magna | Water Research 23(4): 495-499 (1989) other: DIN 38412 Teil 11 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | 446,7 | 28 d | Pimephales promelas | SAR and QSAR in Environmental Research, Calculation performed with ECOSAR |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC | 208 mg/l | 21 d | Daphnia magna | OECD QSAR Toolbox Report (2013) Toxicity of the target chemical is predi |

12.2. Persistance et dégradabilité

88 %; 30 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|---------|-----------|---------|
| 67-56-1 | méthanol | -0,77 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|---------|-----------|-----|-----------------|----------------------|
| 67-56-1 | méthanol | 1 | Cyprinus carpio | Comparative Biochemi |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 12 de 14

L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1234

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MÉTHYLAL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

N° danger: 33

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1234

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MÉTHYLAL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1234

d'identification:

14.2. Désignation officielle de METHYLAL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1234

d'identification:

14.2. Désignation officielle de METHYLAL

transport de l'ONU:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 13 de 14

| | |
|--|------|
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 1 L |
| Passenger LQ: | Y341 |
| Quantité exceptée: | E2 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 353 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 5 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 364 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 60 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---------------------------------|-----|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Non |
|---------------------------------|-----|

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 69

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Informations complémentaires: P5c

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,9,11,12.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Diméthoxyméthane pour synthèse contenant max. 10 % de méthanol

Date de révision: 27.07.2023

Code du produit: 28147

Page 14 de 14

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|--------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Acute Tox. 4; H302 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 4; H332 | Méthode de calcul |
| STOT SE 1; H370 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)